

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1348

8 décembre 2005

SOMMAIRE

Accuradent, S.à r.l., Luxembourg	64696	Hein Tech Lux, S.à r.l., Grevenmacher	64695
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D.) S.A., Luxembourg	64661	Hôtel Vasco Da Gama, S.à r.l., Luxembourg	64697
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D.) S.A., Luxembourg	64661	Imagine Reinsurance Luxembourg S.A., Luxembourg	64696
Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg	64677	Immo Real S.A.H., Luxembourg	64671
Anglo Coal Xiwan Project S.A., Luxembourg	64667	Immotep S.A., Senningerberg	64682
Anglotel Holdings S.A., Luxembourg	64695	Immotep S.A., Senningerberg	64683
Apax L1, S.à r.l., Luxembourg	64691	Ingersoll-Rand Lux International, S.à r.l., Luxembourg	64664
Atlantic S.A., Luxembourg-Kirchberg	64682	Ingersoll-Rand Lux Roza, S.à r.l., Luxembourg	64663
Azay Holding S.A., Luxembourg	64673	Ingersoll-Rand Luxembourg United, S.à r.l., Luxembourg	64664
Azero Investments S.A.	64659	Ingersoll-Rand Worldwide Capital, S.à r.l., Luxembourg	64664
Azero Investments S.A.	64659	Ipico S.A.H., Luxembourg	64704
Bohrer Design, S.à r.l., Luxembourg	64670	Julia & Claudia Holding S.A., Luxembourg	64689
Capeste Holding, S.à r.l., Luxembourg	64687	Julia & Claudia Holding S.A., Luxembourg	64691
Capeste Holding, S.à r.l., Luxembourg	64689	Lancelot, S.à r.l., Luxembourg	64658
Cariges S.A., Luxembourg-Kirchberg	64685	Legal and Financial S.A.H.	64658
Compagnie Financière Van Wittenberge & Fils S.A.H., Luxembourg	64693	M.L.S., S.à r.l., Luxembourg	64668
Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Luxembourg	64669	Marino S.A., Luxembourg	64685
Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Luxembourg	64669	Minco S.A., Luxembourg	64684
Corporate Express Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64675	Nebinvest Holding S.A.	64659
Corporate Express Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64677	Neimann, S.à r.l., Wasserbillig	64699
Cube Architecture Consulting, S.à r.l., Luxembourg	64700	Nkozi Consulting, S.à r.l., Luxembourg	64660
D.T.I., D-Trading International S.A., Bereldange	64674	Orfeuilles S.A., Luxembourg	64681
D.T.I., D-Trading International S.A., Bereldange	64675	P & P Investment Holding S.A., Luxembourg	64674
Entreprise de Jardinage Tony de Moura, S.à r.l., Kayl	64672	Partout Investment S.A., Mamer	64664
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-Kirchberg	64686	Quanlux S.A., Luxembourg	64694
European Wines, S.à r.l., Luxembourg	64672	Reha-Service.Lu, S.à r.l., Luxembourg	64665
FHR (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	64666	Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	64686
Fidutis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64698	Security-Service.Lu, S.à r.l., Luxembourg	64662
Fidutis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64698	Snow Invest S.A., Luxembourg	64667
Fornebulux S.A.H., Luxembourg	64681	Stemper S.A., Soleuvre	64691
Gaai Holding S.A.	64658	Tekalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64681
Gepeto, S.à r.l., Luxembourg	64678	Theatre Directorship Services Delta, S.à r.l., Luxembourg	64692
Golf Shack S.A.H., Luxembourg	64684	Theatre Directorship Services Delta, S.à r.l., Luxembourg	64693
Graal S.A., Luxembourg	64683	Ventimor Holding S.A., Mamer	64667
Hein Tech Lux, S.à r.l., Grevenmacher	64694	Verofin S.A., Luxembourg	64673
		Winnicare S.A., Luxembourg	64701
		Winnicare S.A., Luxembourg	64704
		Zèbre S.A., Luxembourg	64672

GAAI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 35.405.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064970.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

LEGAL AND FINANCIAL S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 32.904.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064971.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

LANCELOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 76.092.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés réunie extraordinairement
qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 15 octobre 2004*

Est présente:

la société de droit Bahamien SHIFTWIND LTD;

Etablie et ayant son siège social à Saffrey Square Suite 205, Bank Lane PO BOX 8188 Nassau, Bahamas.

Incorporée le 17 février 2004 et immatriculée auprès du Companies House sous le matricule IBC 129882 B.

Représentée par son directeur régulièrement en fonctions M^e Marie-Béatrice Wingarter de Santeul.

La société SHIFTWIND LTD justifie détenir en pleine et entière propriété l'intégralité du capital social de LANCELOT, S.à r.l. soit 500 parts sociales d'une valeur unitaire de 25 EUR chacune entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été acquises par SHIFTWIND LTD par acte sous seing privé en date du 14 octobre 2004 auprès de la société en commandite de droit suisse HIRSCH ET CIE SNC.

Constituée par contrat de sociétés en commandite signé à Genève et daté du 3 août 1993.

Enregistrée auprès du registre, de commerce de Genève en date du 1^{er} janvier 1994 sous le numéro fédéral CH-660-02899994-5;

Etablie et ayant son siège social à CH-1204 Genève, 1, rue du Rhône.

L'intégralité des parts sociales étant valablement et régulièrement représentée par l'associé unique SHIFTWIND LTD, la présente assemblée générale est considérée de manière irréfragable comme ayant été régulièrement convoquée.

La séance est ouverte à 10 heures.

Il est procédé à la nomination du bureau à savoir:

Son désignés aux fonctions de:

Président de séance: M^e Marie-Béatrice Wingarter De Santeul;

Secrétaire: Mlle Anissa Ayad, employée, demeurant à 10, rue de la Tour, F-57120 Rombas;

Scrutateur: M^e Alain Lorang, avocat à la Cour, établi à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

La liste de présence est signée par le représentant de l'associé unique présent.

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement ainsi valablement constituée aborde l'ordre du jour qui a la teneur suivante:

Ordre du jour:

Nomination d'un nouveau gerant

Le président déclare la discussion ouverte.

Monsieur le Président expose qu'aux termes d'une correspondance, datée du 14 octobre 2004, le gérant sortant, la société DUET FIDEI LTD a manifesté sa volonté de démissionner de ses fonctions, ceci pour des motifs d'ordre personnel, de gérante de LANCELOT, S.à r.l.

Une copie de la lettre de démission est annexée à la présente.

Le président de séance propose la nomination en remplacement avec effet immédiat au jour de la présente, de la société de droit Bahamien SHIFTWIND LTD préqualifiée.

Il soumet cette décision au vote de l'associé présent.

A l'unanimité, les Résolutions suivantes sont adoptées:

1. Est constatée la démission des fonctions de gérant de la SOCIETE DUET FIDEI LTD.

2. Est nommée aux fonctions de gérant avec effet au 15 octobre 2004:

La société SHIFTWIND LTD.

Le président constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour, et conséquemment déclare la présente séance levée à 11 heures.

L'associé unique

Pour SHIFTWIND LTD

M.-B. Wingerter De Santeul

Liste de présence des associés à l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement du 15 octobre 2004

Associé	Parts sociales
<i>Pour SHIFTWIND LTD</i>	500
Me M.-B. Wingerter De Santeul	
Total:	500

Luxembourg le 15 octobre 2004.

Le bureau

M.-B. Wingerter De Santeul / A. Lorang / A. Ayad

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05248. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065459.3//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

NEBINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 23.653.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064972.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

AZERO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.760.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064974.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

AZERO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.760.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064975.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

NKOZI CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 109.616.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michel Ongoundou Loundah, gérant de société, né à Okondja/Gabon, le 22 octobre 1958, demeurant à F-93800 Epinay-sur-Seine, 12, rue de Paris.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de NKOZI CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes ces parts sont attribuées à l'associé unique Monsieur Michel Ongoundou Loundah, gérant de société, né à Okondja/Gabon, le 22 octobre 1958, demeurant à F-93800 Epinay-sur-Seine, 12, rue de Paris.

Art. 7. Tant que la société ne compte qu'un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles. Si la société compte plus d'un associé les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises à cause de mort que conformément aux dispositions légales.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.

Coût

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à 1.200,- euros.

Constatation

Le notaire constate, sur le vu d'une attestation bancaire, que les parts sociales ont été entièrement libérées par un virement bancaire, en sorte que le capital social se trouve à la disposition de la société.

Résolutions

Les statuts ayant été arrêtés, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2) Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Michel Ongoundou Loundah, gérant de société, né à Okondja/Gabon, le 22 octobre 1958, demeurant à F-93800 Epinay-sur-Seine, 12, rue de Paris.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

- 3) Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: M. Ongoundou Loundah, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 35, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J.-P. Hencks.

(067311.3/216/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.245.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06606, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(065478.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.245.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(065481.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SECURITY-SERVICE.LU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf.
H. R. Luxemburg B 109.621.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURGER DIENSTLEISTUNGS- UND HANDELSAGENTUR HOLDING S.A., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. Juni 2005, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.768, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Frank Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54311 Trierweiler/Sirzenich, in der Kehrt 4.
- Herr Roland Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Aach, Auf der Haag 8.

2.- Herr Roland Doesken, vorgeannt.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung SECURITY-SERVICE.LU, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck Detekteidienste.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURGER DIENSTLEISTUNGS- UND HANDELSAGENTUR HOLDING S.A., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Roland Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Aach, Auf der Haag 8, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Roland Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Aach, Auf der Haag 8.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Doesken, R. Doesken, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 juillet 2005, vol. 360, fol. 12, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Juli 2005.

H. Beck.

(067385.3/201/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

INGERSOLL-RAND LUX ROZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064994.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

INGERSOLL-RAND LUX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 90.053.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064996.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

INGERSOLL-RAND WORLDWIDE CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064997.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

INGERSOLL-RAND LUXEMBOURG UNITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 90.054.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064999.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

PARTOUT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.986.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 décembre 2004 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065024.3/695/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

REHA-SERVICE.LU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf.

H. R. Luxemburg B 109.622.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURGER DIENSTLEISTUNGS- UND HANDELSAGENTUR HOLDING S.A., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. Juni 2005, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.768, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Frank Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54311 Trierweiler/Sirzenich, in der Kehrt 4.

- Herr Roland Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Aach, Auf der Haag 8.

2.- Herr Frank Doesken, vorgenannt.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung REHA-SERVICE.LU, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Reha- Orthopädie- und Medizintechnik, Homecare- sowie Sanitätshausartikeln.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURGER DIENSTLEISTUNGS- UND HANDELSAGENTUR HOLDING S.A., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Frank Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54311 Trierweiler/Sirzenich, in der Kehrt 4, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Als dann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Frank Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54311 Trierweiler/Sirzenich, in der Kehrt 4.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Doesken, R. Doesken, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 juillet 2005, vol. 360, fol. 12, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 28. Juli 2005.

H. Beck.

(067389.3/201/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 340.385.850.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.973.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(065000.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ANGLO COAL XIWAN PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 100.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature

Administrateur, Gérant

(065018.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

VENTIMOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.778.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 mars 2005 que:

- l'assemblée renommée F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renommée F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renommée HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renommée F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10 mars 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065031.3/695/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SNOW INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065034.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

64668

M.L.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 30, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 109.611.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Marie-Louise Scholtes, pensionnée, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 20, avenue de la Gare.

2. Monsieur Victor Collé, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 5 Am Ledenberg.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de M.L.S., S.à r.l

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante parts sociales (250) de cinquante (50,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Marie-Louise Scholtes, prénommée.	249 parts
2.- Monsieur Victor Collé, prénommé	1 part
Total: deux cent cinquante parts sociales	250 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Romain Floener, cabaretier, demeurant à L-2346 Luxembourg, 30, rue de la Poste.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Louise Scholtes, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-2346 Luxembourg, 30, rue de la Poste.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-L. Scholtes; V. Collé, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2005, vol. 908, fol. 96, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2005.

A. Biel.

(067275.3/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.823.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(065496.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.823.

Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michèle Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065042.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

BOHRER DESIGN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 109.633.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Uwe Bohrer, Diplom-Designer, geboren in Saarlouis (Deutschland), am 6. Januar 1973, wohnhaft zu D-66787 Wadgassen, Hardtweg 3.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung BOHRER DESIGN, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

1. Der Betrieb einer Möbeltischlerei, insbesondere die kreative Beratung und Gestaltung, das Design und die Projektbegleitung.

2. Im weiteren umfasst der Zweck der Gesellschaft jedwede gewerbliche Vermittlungs- und Handelstätigkeit, soweit diese nicht gesetzlich bereits geregelt ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu einhundert fünfundsiebzig Euro (EUR 125,-).

Der Geschäftsanteil wird wie folgt gezeichnet:

1. Herr Uwe Bohrer, vorbenannt, 100 Anteile.

Der Geschäftsanteil wurde voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungs- Unfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ein tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer wird Herr Uwe Bohrer, vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, ist ab einem Betrag der fünftausend Euro (EUR 5.000,-) übersteigt, die gemeinsame Unterschrift der bestellten Geschäftsführer notwendig.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1330 Luxemburg, 40, boulevard G.-D. Charlotte.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: U. Bohrer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 36, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. Juli 2005.

P. Bettingen.

(067794.3/202/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.323.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2005 à 16.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Jean Quintus,

- Monsieur Koen Lozie,

- Monsieur Paul Mousel,

et du commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l.

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065064.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 68.709.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG08985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FIRST TRUST, Société anonyme

Signature

(065073.3/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ENTREPRISE DE JARDINAGE TONY DE MOURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 10, rue Jos. Müller.
R. C. Luxembourg B 99.101.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour ENTREPRISE DE JARDINAGE TONY DE MOURA, S.à r.l.

Signature

(065078.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ZEBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.760.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ZEBRE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.760, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 171 du 16 mars 1999.

Les statuts ont été modifiés par des décisions prises par le Conseil d'Administration en sa réunion du 3 avril 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1522 du 22 octobre 2002.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Fabian Collas, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 10 mai 2005 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Dix (10) actions sur mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale étant seulement présentes ou dûment représentées à ladite assemblée, celle-ci a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 541 du 7 juin 2005 et n° 631 du 30 juin 2005 ainsi qu'au Quotidien et au Lëtzebuurger Journal des 7 et 30 juin 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination du liquidateur.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros et deux cents (EUR 152.449,02), dix (10) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à

l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Collas, F. Rollin, P. Ausilio, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 35, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(067745.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

VEROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 73.128.

—

EXTRAIT

Les mandats des administrateurs ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie et ayant son siège social 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour la même période.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065089.3/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

AZAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 35.364.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour AZAY HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065111.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

P & P INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 93.731.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 29 avril 2005 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Jean-Michel Hamelle aux fonctions d'Administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065092.3/520/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

D.T.I., D-TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.373.

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de D.T.I., D-TRADING INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège à L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon, constituée suivant acte Camille Hellinckx de Luxembourg en date du 3 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 468 du 28 août 1997, modifiée suivant acte Jean-Paul Hencks de Luxembourg du 12 avril 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 1239 du 27 décembre 2001, modifiée suivant acte Emile Schlesser de Luxembourg du 20 janvier 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 554 du 9 juin 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.373.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gina Renders, administrateur de sociétés, demeurant à Anvers (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cherif Benkahlouche, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que.

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social;

- Fixation de l'adresse;

- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 et l'article 17 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Bereldange.

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 et l'article 17 des statuts comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bereldange. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

«**Art. 17.** Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire: L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à Bereldange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation, le deuxième mardi de mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Renders, C. Benkahlouche, C. Demichelet, R. Arrenddorff.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2005, vol. 469, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 juillet 2005.

R. Arrenddorff.

(067909.3/218/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

D.T.I., D-TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 juillet 2005.

R. Arrenddorff.

(067912.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

H. R. Luxemburg B 4.275.

Im Jahre zweitausendfünf, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ist erschienen:

BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

vertreten durch zwei ihrer Geschäftsführer, nämlich:

a) Herrn Jean Wathion, Geschäftsführer, wohnhaft in B-3840 Borgloon, Tongersesteenweg 357, und

b) Herrn Rudi Merckx, Geschäftsführer, wohnhaft in B-3360 Opvelp, Velpestraat 24,

hier rechtsgültig vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, erteilt in Luxembourg, am 20. Juni 2005,

welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr eingetragen zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärte, dass gemäß eines privatschriftlichen Vertrages vom 1. Januar 2003, BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., vorbezeichnet, sechshundertvierundachtzig (684) Anteile an der Gesellschaft CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel, gegründet gemäss Urkunde vom 27. Januar 1941, aufgenommen durch Notar Pierre Metzler, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Wormeldange, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 5 vom 15. Februar 1941, zuletzt abgeändert gemäss Urkunde vom 7. November 2003, aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 1283 vom 3. Dezember 2003, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter Sektion B und Nummer 4.275 (nachstehend «die Gesellschaft»), erworben hat.

Die Gesellschaft BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., vorbezeichnet, ist somit alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, ersuchte den Notar, Folgendes zu beurkunden:

Die alleinige Gesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Abänderung der Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit, mit dem Ziel, die Gesamtfassung der Satzung in deutscher Sprache neu zu formulieren.

Der Wortlaut der neuen Gesellschaftssatzung ist demnach folgender:

Satzung

«Kapitel I. - Name, Dauer, Gegenstand, Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., welche der luxemburgischen Gesetzgebung, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das «Gesellschaftsgesetz»), sowie der nachfolgenden Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel mit Bürobedarf, Büromöbeln, Büromaschinen, Organisationsmittel und EDV Zubehör («Office Products») sowie alle damit zusammenhängenden Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen zu eröffnen.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer innerhalb der Sitzgemeinde verlegt werden.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital

Art. 4. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt vierundachtzigtausendacht-hundertsechzehn Euro (EUR 84.816,-) und ist eingeteilt in sechshundertvierundachtzig (684) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-).

Art. 5. Übertragung von Geschäftsanteilen. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Übertragung unter jeglicher Form von Geschäftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter. Die Genehmigung einer Übertragung unter Lebenden bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten. Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Falls die Übertragung nicht genehmigt wird, haben die übrigen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafter oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben oder Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafter, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Absätzen 6 und 7 von Artikel 189 des Gesellschaftsgesetzes festgelegt.

Die Anteilsübertragungen müssen in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde festgestellt werden. Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft mitgeteilt oder von ihr in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde angenommen worden sind.

Kapitel III. - Entscheidungen der Gesellschafter, Geschäftsführung

Art. 6. Entscheidungen der Gesellschafter. Die Gesellschafter üben die Befugnisse aus, welche durch das Gesetz der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat zwei oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Gesellschaft wird jeweils von zwei Geschäftsführern gemeinsam vertreten.

Sie werden von den Gesellschaftern für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer ernannt und abberufen. Die Abberufung kann jederzeit frei von den Gesellschaftern entschieden werden und kann ohne Angabe von Gründen erfolgen.

Falls die Gesellschafter nichts anderes bestimmen, haben jeweils zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich die ausgedehntesten Befugnisse, um im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie die Befugnis, die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich zu vertreten.

Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Auftrages verantwortlich.

Den Geschäftsführern steht es frei, mittels Spezialvollmachten, welche von jeweils zwei Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen, einen von ihnen, einen Gesellschafter oder einen Dritten mit verschiedenen Befugnissen zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Die Geschäftsführer können für ihre Leistung durch ein Gehalt entlohnt werden, dessen Höhe durch die Gesellschafter festgesetzt wird.

Kapitel IV. - Gesellschaftsversammlung

Art. 8. Gesellschaftsversammlung. Solange das Gesellschaftskapital von einem Gesellschafter gehalten wird, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse der Gesellschaftsversammlung. Seine Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder unter Schriftform festgehalten. Das Gleiche gilt für Verträge, die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch diesen, abgeschlossen werden.

Im Falle mehrerer Gesellschafter gelten die Beschlüsse der Generalversammlung als angenommen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden.

Beschlüsse, welche eine Abänderung der Satzungen bewirken, gelten als angenommen, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, angenommen wurden.

Falls die Anzahl der Gesellschafter 25 nicht überschreitet, ist das Abhalten von Generalversammlungen nicht erforderlich. Die Stimmabgabe kann, nach Versand der entsprechenden Beschlüsse an alle Gesellschafter, schriftlich erfolgen.

Kapitel V. - Gesellschaftsjahr, Bilanz, Gewinnverteilung

Art. 9. Geschäftsjahr. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der(die) Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 11. Gewinnverteilung. Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Kapitel VI. - Auflösung, Abwicklung, Fortführung

Art. 12. Auflösung - Abwicklung. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Diese werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 13. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesellschaftsgesetz Anwendung.»

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 8, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Juli 2005.

E. Schlesser.

(067935.3/227/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 4.275.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 juillet 2005.

E. Schlesser.

(067939.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.301.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 30 juin 2005.

Pour AMHURST CORPORATION S.A.H.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065114.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

GEPETO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 109.642.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. DEMETER LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.440, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

b) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2. Monsieur Grégory Landsheere, employé privé, né à Remiremont (France), le 7 avril 1975, demeurant à L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy, définis ensemble comme «les Associés».

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'ils vont constituer.

Titre I^{er}. - Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs restaurants avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et/ou estimés utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de GEPETO, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, social ou économique se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Telle déclaration de transfert du siège social devra être réalisée et communiquée aux tiers par l'organe de la Société qui sera le mieux placé à cette fin et dans de telles circonstances.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital social, Modification du capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales ayant été entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec les présents Statuts et les dispositions de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 8.

a) Cession des parts entre Associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Dans cette hypothèse, l'Associé cédant devra notifier, sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la Société et aux autres Associés, le nombre de parts cédées et l'identité précise du cessionnaire.

Le droit de préemption objet du présent article ne s'applique pas aux cessions de parts sociales faites entre Associés de la Société.

b) Cession des parts à des tiers

La cession des parts sociales à des tiers non-Associés est soumise à la condition résolutoire du respect du droit de préemption des Associés restants, tel que détaillé dans le présent article.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale de tous les Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Néanmoins, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort à des non-Associés, étant ces derniers soit des héritiers réservataires, soit le conjoint survivant, soit les héritiers légaux de l'Associé défunt (les «Héritiers Agréés»).

Dans le cas de l'alinéa précédent, les Héritiers Agréés bénéficieront également du droit de céder les parts sociales à des tiers en respectant le droit de préemption des Associés restants.

c) Droit de préemption

L'Associé qui envisage de céder les parts sociales qu'il détient dans la Société sera tenu de notifier à l'ensemble des Associés et à la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, la possibilité d'acheter par priorité, au prorata de leur participation, les titres dont la cession est envisagée.

Chacun des Associés disposera d'un délai de 30 jours calendrier à compter de la réception par lui de la lettre visée ci-dessus pour notifier à l'Associé cédant et à la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, s'il se porte ou non acquéreur et, dans l'affirmative, le nombre de parts sociales dont il désire faire l'acquisition.

En cas de demande émanant des Associés et excédant le nombre des parts sociales offertes, il sera procédé par le(s) gérant(s) de la Société à une répartition des parts entre lesdits demandeurs, proportionnellement à leur part dans le capital social et dans la limite de leur demande.

Dans le cas où certains Associés s'abstiendraient d'exercer la faculté de préemption qui leur est accordée dans un délai de 30 jours calendrier, leur abstention profitera en priorité aux autres Associés au prorata des parts sociales possédées par chacun.

Nonobstant les dispositions précédentes, les parts n'ayant pas trouvé preneur pourront être vendues à des tiers, étant entendu toutefois que la vente des parts est soumise à la condition suspensive de l'agrément du cessionnaire par les Associés restants.

d) Prix de rachat des parts sociales

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou ceux des deux dernières années.

Art. 9. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. En cas de décès d'un Associé, gérant ou non-gérant, la Société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les Associés survivants et les héritiers de l'Associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des Associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les Associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des Associés à la majorité du capital social et pris parmi les Associés ou en dehors d'eux, salariés ou gratuits.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs. Ces fonctions et pouvoirs seront plus amplement décrits dans le cadre d'un contrat d'engagement.

Les Associés pourront à tout moment décider à la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des Associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement.

L'assemblée des Associés fixera les pouvoirs spécifiques du ou des gérants. Le ou les gérants peut/peuvent accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la Loi réserve à la décision des Associés. Chaque gérant représente la Société à l'égard des tiers ou en justice, en sa qualité de demandeur ou en défendant.

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la Société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. - Décisions et assemblées générales

Art. 14. Les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux Associés.

Le vote écrit devra, dans ce dernier cas, être émis et envoyé à la Société par les Associés dans les dix jours ouvrables de la réception du texte de la résolution ou décision proposée.

Art. 15. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la Loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Tout Associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre part aux décisions. Chaque Associé a un nombre égal des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Si la Société ne compte qu'un seul Associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la Société.

Titre V. - Exercice social, Inventaire, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque Associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 19. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des Associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les Associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. DEMETER LUXEMBOURG S.A., prénommée, soixante-dix-sept parts sociales	77
2. Monsieur Grégory Landsheere, prénommé, vingt-trois parts sociales	23
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Licinio Pedrosa Jordão, serveur, né à Paião/Figueira da Foz (Portugal), le 13 février 1956, demeurant à L-2112 Howald, 46A, rue du 9 Mai 1944, gérant technique pour la branche «débit de boissons»;

b) Monsieur Enzo Talotta, gérant de société, né à Catanzaro (Italie), le 3 mai 1958, demeurant à L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg, gérant technique pour la branche «restauration»;

c) Monsieur Grégory Landsheere, employé privé, né à Remiremont (France), le 7 avril 1975, demeurant à L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy, gérant administratif.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, pour chacune des branches d'activité, par la signature conjointe du gérant technique de la branche concernée et du gérant administratif.

3. L'adresse de la société sera la suivante:

L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Frank, M. Galowich, G. Landsheere, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 3, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

E. Schlessler.

(067955.3/227/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

TEKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 37, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 102.673.

Il résulte d'une lettre adressée à la société par Monsieur Henri Koch, en date du 8 avril 2005, que ce dernier démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant technique de la société TEKALUX, S.à r.l.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065093.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

FORNEBULUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2005 à 11.00 heures à Luxembourg
- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Koen Lozie de son poste d'Administrateur et nomme en remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés, domicilié 32, rue de l'Horizon Plateau St Hubert à Itzig qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

- Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065109.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ORFEUILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 90.652.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour ORFEUILLES S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065116.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

64682

ATLANTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.004.

En date du 21 juin 2005, le conseil d'administration a pris note de la démission de M. Gérard Muller de ses fonctions d'administrateur. Il n'est pas pourvu à son remplacement de telle sorte que le nombre des administrateurs au sein du conseil d'administration est réduit de quatre à trois.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065117.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

IMMOTEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 74, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 97.385.

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOTEP S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 décembre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 42 du 13 janvier 2004 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, demeurant professionnellement à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francesca Cottoni, demeurant à L-1638 Senningerberg, 74, rue du Golf.

Le bureau ainsi constitué, Madame Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la cession d'actions;
2. Démission et nomination d'administrateur(s).
3. Transfert du siège vers L-1638 Senningerberg, 74, rue du Golf.
4. Adaptation de l'article 2 premier alinéa: Le siège est établi dans la commune de Niederanven.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la cession de quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de la Société par DOUGLAS PROPERTIES INCORPORATION, avec siège social Via Espana and Elvira Medez Street, Building «BankBoston», 16^e étage, Panama, République de Panama en faveur de FACI S.A., avec siège social au 74, rue du Golf à L-1638 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B numéro 100.127 en date du 5 juillet 2005, au prix convenu entre les parties, dont règlement hors la comptabilité du notaire.

Deuxième résolution

L'assemble accepte la démission de DOUGLAS PROPERTIES INCORPORATION, précitée de ses fonctions d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de sa fonction.

L'assemblée décide de nommer FACI S.A., précitée en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 114, rue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 74, rue du Golf, L-1638 Senningerberg.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Niederanven.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, S. Hennericy, F. Cottoni, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 27 juillet 2005. P. Bettingen.

(068033.3/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

IMMOTEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 74, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 97.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2005.

P. Bettingen.

(068038.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

GRAAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.597.

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAAL S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 1040 du 8 octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Mehrpahl, Capitaine de bateau, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître André Harpes, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Mise en liquidation de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Maître André Harpes, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Mehrpahl, C. Fondev, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, vol. 149S, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2005.

P. Bettingen.

(068052.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 41.586.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour GOLF SHACK S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065118.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

MINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 25.968.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065162.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

CARIGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.153.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juin 2005 que:

Les administrateurs suivants ont été nommés, avec effet au 13 mai 2005:

- Monsieur Bernard Carrel Billiard, directeur juridique corporate, avec adresse professionnelle au 6, avenue Raymond Poincaré, 75016 Paris, France,
- Monsieur Pierre Andre, directeur fiscal, avec adresse professionnelle au 6, avenue Raymond Poincaré, 75016 Paris, France,
- Monsieur Franck Tassan, directeur juridique groupe, avec adresse professionnelle au 6, avenue Raymond Poincaré, 75016 Paris, France.

en remplacement de M. Joël Saveuse, démissionnaire, avec effet au 3 février 2005, de M. Etienne Van Dyck, démissionnaire, avec effet au 18 mars 2005, et de M. Jean-François Domont, démissionnaire avec effet au 16 juin 2005.

Leurs mandats arriveront à échéance en même temps que celui de l'administrateur maintenu dans ses fonctions, Monsieur Gérard Vinson, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065122.3/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

MARINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 56.112.

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MARINO S.A., avec siège à Pétange, (R.C. B n° 56.112), constituée suivant acte notarié du 20 août 1996, publié au Mémorial C n° 588 du 13 novembre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascal Wagner, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission de trois administrateurs et du commissaire aux comptes.
2. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
3. Transfert du siège social de Pétange à Luxembourg.
4. Modification afférente de l'article 1^{er}, deuxième phrase.
5. Modification du pouvoir de signature avec modification afférente de l'article 11 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le Conseil d'administration comme suit:

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, né à Munich (Allemagne), le 15 juin 1945, demeurant à L-5742 Frisange, 1, rue Bellevue (administrateur-délégué).

Monsieur François Metzler, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 11 février 1943, demeurant à L-2630 Luxembourg, 99, rte de Trèves.

Monsieur Dieter Feustel, administrateur de sociétés, né à Hambourg (Allemagne), le 26 octobre 1939, demeurant à L-2210 Luxembourg, 38, bvd. Napoléon I^{er}.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDES INTER CONSUL S.A., (R.C. B n° 52.925), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire sortants, pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Pétange à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, et en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 2 est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. alinéa 2. Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature et en conséquence l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2005, vol. 908, fol. 78, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 juillet 2005.

G. d'Huart.

(068119.3/207/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.232.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 mai 2005 que:

1. Le nombre de membres du Conseil d'Administration a été augmenté de dix-neuf à vingt-deux.

2. Est nommé comme membre supplémentaire du Conseil d'Administration:

- M. Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros, avocat, avec adresse professionnelle à Rua Alexandre Herculano, 23, Oeiras, Portugal.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065127.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2004 à 9.00 heures à Luxembourg

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Angelo de Bernardi et Mesdames Marie-Fiore Ries-Bonani et Romaine Scheifer-Gillen, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Adrien Schaus.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065142.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

**CAPESTE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TESERA FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.600.

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TESERA FINANCES HOLDING S.A. avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FINABENE HOLDING S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 174 du 31 janvier 2002, transformée en société anonyme sous la dénomination de TESERA FINANCES HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1086 du 27 octobre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 83.600, au capital social de cinquante-six mille euros (EUR 56.000,-), représenté par cinquante-six (56) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Hélène Grandmaire, étudiante, demeurant à F-Nancy.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination sociale de la société en CAPESTE HOLDING S.à r.l.
3. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle structure de la société.
4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.
5. Nomination d'un gérant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, en conformité de l'article trois de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée, laquelle sera soumise à la législation afférente et aux statuts ci-après.

Cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée n'entraîne pas naissance d'une société nouvelle, la société ancienne ne prenant qu'une nouvelle forme, et tous les éléments actifs et passifs de la société anonyme transformée constituant l'avoir de la société à responsabilité limitée.

En conséquence, les cinquante-six (56) actions représentant le capital social de la société anonyme, sont remplacées par cinquante-six (56) parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune de la société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CAPESTE HOLDING S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée holding qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes, l'exploitation de toutes marques, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La société prend la dénomination de CAPESTE HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée holding.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante-six mille euros (EUR 56.000,-), représenté par cinquante-six (56) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les cinquante-six (56) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.795.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un et de nommer gérante pour une durée indéterminée, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, laquelle aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, B. Bartolovic, H. Grandmaire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

E. Schlessler.

(068138.3/227/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

**CAPESTE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TESERA FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.600.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

E. Schlessler.

(068139.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 100.237.

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, a société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 100.237 and having its registered office at Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. The company was incorporated by a deed of the undersigned notary of April 9, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 591 of June 9, 2004.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Nathalie Gautier, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer of the meeting Mrs Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital paid up in cash by two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) so as to raise it from four hundred thousand (EUR 400,000.-) up to six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-).
2. Issue of forty thousand (40,000) new shares of five Euro (EUR 5.-) each, to be entirely subscribed by Mr Joseph Pietro Abela.
3. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation.
4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) so as to raise it from four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) up to six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) by the creation and the issue of forty thousand (40,000) new shares of five Euro (EUR 5.-) each.

The meeting admits Mr Joseph Pietro Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, N° 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX 200 Brumana, to the subscription of the new shares. The other shareholder renounces his preferential subscription right.

Subscription and payment

The new shares are subscribed by Mr Joseph Pietro Abela, previously named, represented by Mr Henri Grisius, pre-named,

by virtue of a proxy given in Brumana.

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The subscribed capital of the company is fixed at six hundred thousand Euro (600,000.-) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a par value of five Euro (EUR 5.-) each.»

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at three thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 100.237 et ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. La société anonyme constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 9 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Augmentation de capital par apport en numéraire de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR).

- Emission concomitante de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites par Monsieur Joseph Pietro Abela en contrepartie de l'augmentation de capital.

- Adaptation des statuts en conséquence.

- Divers.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à six cent mille euros (EUR 600.000,-) par l'émission de quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

L'Assemblée admet Monsieur Joseph Pietro Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, N° 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX 200 Brumana à la souscription des nouvelles actions. L'autre actionnaire renonce à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les nouvelles actions sont souscrites à l'instant même par Monsieur Joseph Pietro Abela, prénommé, ici représenté par Monsieur Henri Grisius, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Brumana.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) divisé en cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.»

Evaluations de frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, N. Gautier, M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2005, vol. 895, fol. 73, case 12. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2005.

J.-J. Wagner.

(072160.3/239/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 100.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2005.

J.-J. Wagner.

(072162.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

STEMPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 32.925.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2005

A l'unanimité, le conseil d'administration décide d'élargir les pouvoirs de Monsieur Patrick Nenzo, administrateur-délégué:

Monsieur Patrick Nenzo porte le titre d'administrateur-délégué de la société et partant peut engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065144.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

APAX L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.516.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 15 juin 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Monsieur Colm Smith, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour APAX L1, S.à r.l.

C. Smith

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065178.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.246.

In the year two thousand five, on the 15th of July.
Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register (Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Victor Regnard, solicitor, by virtue of a proxy given on 14 July 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of notary Jacques Delvaux on 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 169, page 8087 and modified on 18 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 454, page 21775, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register (Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg) under n° B 98.246.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to modify the corporate object of the Company. As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend Article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to act as a director for other group companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company. Furthermore the Company may act as a liquidator of others companies, which may be affiliated companies or not.

In addition, the Company may provide any accounting, audit, and other administrative services to affiliated companies to the exclusion of non affiliated companies.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

It may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 15 juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l. , une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg n° 93.176 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Victor Regnard, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 juillet 2005, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'associé unique actuel de THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par-devant le susdit notaire Jacques Delvaux, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 169, page 8087, et modifié le 18 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 454, page 21775, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 98.246.

- Que l'Associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est d'assurer des mandats d'administrateur ou de gérant pour d'autres sociétés du groupe et de gérer ces sociétés, qui ne doivent pas nécessairement être des filiales de la Société.

De plus, la Société peut d'agir en qualité de liquidateur d'autre sociétés, qu'elles soient ou non des filiales de la Société.

En outre, la Société peut fournir tout service de comptabilité, d'audit et d'autres services administratifs aux sociétés affiliées à l'exclusion des sociétés non affiliées.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

En outre, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut procéder à tous types d'opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi qu'à toutes transactions de propriétés mobilières ou immobilières.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Coûts

Les parties évaluent que les dépenses, les frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient incombant à la Société à raison du présent acte sont estimés à EUR 800,-.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. Regnard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, vol. 149S, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2005.

J. Delvaux.

(071935.3/208/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.246.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 juillet 2005, actée sous le n° 430 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071936.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE VAN WITTENBERGE & FILS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 29.645.

Le Conseil d'Administration a le regret de faire part aux actionnaires du décès de Monsieur Dominique Van Wittenberge, administrateur, survenu en date du 29 mai 2005. Il n'est pas prévu de pourvoir à son remplacement dans les mois qui viennent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065164.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

QUANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 41.592.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2005

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire, à savoir:

Administrateurs:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, demeurant au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
- Monsieur Rory C. Kerr, demeurant au 16 Wndsor Place, Dublin 2, Irlande.

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065146.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

HEIN TECH LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
H. R. Luxemburg B 59.946.

Im Jahre zweitausendfünf, den zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Franz Rudolf Heinzkill, Techniker, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Im Keitelsberg 12.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte Nachstehendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HEIN TECH LUX, S.à r.l., mit Sitz in L-1316 Luxemburg-Neudorf, 2, rue des Carrières, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 59.946, ist.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 19. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 558 vom 10. Oktober 1997.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) welche integral durch Herrn Franz Rudolf Heinzkill, vorgenannt, übernommen wurden.

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilhaber beschliesst das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln.

Das Gesellschaftskapital beträgt demzufolge zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68).

Der alleinige Anteilhaber beschliesst das Gesellschaftskapital um sechshundertfünf Euro zweiunddreissig cent (EUR 605,32) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig cent (EUR 12.394,68) auf den Betrag von dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) zu bringen, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je sechszwanzig Euro (EUR 26,-) und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von sechshundertfünf Euro zweiunddreissig cent (EUR 605,32) so dass der Betrag von sechshundertfünf Euro zweiunddreissig cent (EUR 605,32) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je sechszwanzig Euro (EUR 26,-), welche integral durch Herrn Franz Rudolf Heinzkill, Techniker, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Im Keitelsberg 12, übernommen wurden.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Grevenmacher zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

64695

Vierter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 5. Sitz, Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 16 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einundreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr sechshundertfünfzig Euro (EUR 650,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Heinzkill, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 août 2005, vol. 360, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 17. August 2005.

H. Beck.

(075637.3/201/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

HEIN TECH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R. C. Luxembourg B 59.946.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2005.

H. Beck.

(075638.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

**ANGLOTEL HOLDINGS, Société Anonyme Holding,
(anc. ANGLOTEL S.A.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 17.673.

—

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date 13 juin 2005

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- Rory C. Kerr résidant au 16 Windsor Place, Dublin 2, Irlande.

- Hermanus R. W. Troskie résidant au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nasau, Bahamas.

Réviseur d'entreprises:

- L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065151.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

IMAGINE REINSURANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.577.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 juillet 2005

L'Assemblée Générale du 12 juillet 2005 décide de ratifier la cooptation de Monsieur Lambert Schroeder, comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Claude Weber.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

L'Assemblée renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Brad Huntington,
- Monsieur Michael Daly.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renomme également KPMG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société IMAGINE REINSURANCE LUXEMBOURG
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065163.3/682/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ACCURADENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 109.463.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Markus Bernd Schütz, gérant de société, né à Ehenbichl (Autriche), le 13 novembre 1971, demeurant à D-54290 Trèves, Hinter dem Zollamt, 7.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ACCURADENT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société aura pour objet l'achat et la vente de matériel, machines et produits dentaires ainsi que le conseil dans ce domaine.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Markus Bernd Schütz, gérant de société, né à Ehenbichl (Autriche), le 13 novembre 1971, demeurant à D-54290 Trèves, Hinter dem Zollamt, 7, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.
- Est nommé gérant unique, Monsieur Markus Bernd Schütz, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. B. Schütz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 26, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2005.

T. Metzler.

(065133.3/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

HOTEL VASCO DA GAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 64.657.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire ce jour, le 11 mai 2005, les associés ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Première décision

Elle a pris connaissance de la démission du gérant M. Fernandes e Silva Rui.

Deuxième décision

Elle nomme comme nouveau gérant, M. Martins e Silva Emanuel, demeurant à Kayl, pour la branche de restauration et d'hébergement.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Les associés

INTERTRANSPORT HOLDING S.A. / I. Martins Mendes / M. Fernandes e Silva Rui

Signatures / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065205.3/510/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

**FIDUTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EZIO DE MATTEIS, S.à r.l.).**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.679.

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Pierre Zester, employé privé, né à Beaumont-sur-Oise (France), le 6 juin 1971, demeurant à L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard G.-D. Charlotte;

2.- La société FIDUCIAIRE FIDUTEX, établie et ayant son siège à South Dupont Highwai, 3500, DE 19901 Dover (USA), ici représentée par Monsieur René Pierre Zester, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur.

Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sociales sous seing privé, les seuls associés de la société à responsabilité limitée EZIO DE MATTEIS, S.à r.l., avec siège social à L-4070 Esch-sur-Alzette, 3, boulevard G.-D. Charlotte,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 48.679,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 août 1994, publié au Mémorial C numéro 524 du 14 décembre 1994,

dont le capital social de six cent mille francs (LUF 600.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, est reparti comme suit:

1.- Monsieur René Pierre Zester, prénommé, cinq cent cinquante parts sociales	550
2.- La société FIDUCIAIRE FIDUTEX, prénommée, cinquante parts sociales	50

Total: six cents parts sociales	600
---	-----

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les décisions et déclarations suivantes:

1. Les associés décident de modifier la raison sociale de la société en FIDUTIS, S.à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FIDUTIS, S.à r.l.

2. Les associés décident de modifier l'objet social de la société de sorte que le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. La société a pour objet la tenue de livres comptables, le conseil en comptabilité et en gestion, l'organisation comptable et d'une manière générale toutes les activités d'un bureau comptable et fiscal.

3. Les associés décident de convertir le capital social en euros de sorte que le capital représente maintenant quatorze mille huit cent soixante-treize euros et soixante et un cents (EUR 14.873,61). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), les associés déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de cent vingt-six euros et trente-neuf cents (EUR 126,39) pour pouvoir disposer d'un capital de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Suite à la décision qui précèdent, les associés décident de modifier l'article cinq (5) des statuts comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R.P. Zester, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2005, vol. 908, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005.

F. Kessler.

(067496.3/219/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

**FIDUTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EZIO DE MATTEIS, S.à r.l.).**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.679.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005.

F. Kessler.

(067497.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

NEIMANN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 109.620.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Kurt Neimann, Kaufmann, wohnhaft in D-07545 Gera, Plauensche Strasse 14.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung NEIMANN, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Waren aller Art, insbesondere den Handel mit Kraftfahrzeugen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Kurt Neimann, Kaufmann, wohnhaft in D-07545 Gera, Plauensche Strasse 14, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Kurt Neimann, Kaufmann, wohnhaft in D-07545 Gera, Plauensche Strasse 14.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Neimann, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 juillet 2005, vol. 360, fol. 10, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Juli 2005.

H. Beck.

(067382.3/201/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

CUBE ARCHITECTURE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 83, rue des Maraîchers.

R. C. Luxembourg B 88.521.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Bernard Cassaignau, fonctionnaire, demeurant à L-2124 Luxembourg, 83, rue des Maraîchers, agissant en tant que mandataire de:

Mademoiselle Maud Cassaignau, architecte diplômée Eth, demeurant à L-2124 Luxembourg, 83, rue des Maraîchers, née à Luxembourg, le 29 octobre 1976,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 juillet 2005,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle associée, par son mandataire, a prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée CUBE ARCHITECTURE CONSULTING, S.à r.l. avec siège social à L-2124 Luxembourg, 83, rue des Maraîchers,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1440 du 4 octobre 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 7 août 2004,

inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 88.521,

- Par la présente l'associée unique, ici représentée, en tant que bénéficiaire économique finale de l'opération dissout la Société avec effet immédiat.

- Elle déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et en connaître parfaitement la situation financière.

- En sa qualité de liquidateur de la Société elle déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'associée unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière à la gérante pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2124 Luxembourg, 83, rue des Maraîchers.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CUBE ARCHITECTURE CONSULTING, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Cassaignau, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 juillet 2005.

P. Decker.

(067414.3/206/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

WINNCARE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.376.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company WINNCARE S.A. (the Company), having its registered seat in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' register of Luxembourg under number B 97.376, incorporated by deed of the undersigned notary on November 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 15 of January 6, 2004, the articles of association of which have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary dated February 22, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles).

The meeting is chaired by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The President appointed as Secretary Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The meeting elected as Scrutineer, Mr Jean-Marc Delcour, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all five million four hundred and seventy-four thousand four hundred and fifty-one (5,474,451) shares, comprising:

1) four thousand three hundred seventy-five (4,375) A Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A Ordinary Shares);

2) forty-three thousand seven hundred fifty (43,750) B Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B Ordinary Shares);

3) one thousand two hundred fifty (1,250) D Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the D Ordinary Shares);

4) one hundred seventy thousand six hundred twenty-five (170,625) voting A preference shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A-Preference Shares);

5) five million five thousand five hundred eighty-three (5,005,583) voting B preference shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B-Preference Shares);

6) two hundred forty-eight thousand seven hundred fifty (248,750) voting D preference shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the D-Preference Shares); and

7) one hundred eighteen (118) voting E preference shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each and an issue premium of fourteen thousand four hundred five Euro seventy-eight cent (14,405.78 EUR) on each share (the E-Preference Shares);

representing the entire share capital, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. waiver of the convening notice provided for in the Articles;
2. conversion and redesignation of two hundred and forty-eight thousand seven hundred and fifty (248,750) D Preference Shares into two hundred and forty-eight thousand seven hundred and fifty (248,750) B Preference Shares;
3. amendment of article 5.1 of the Articles as a result of the abovementioned resolution; and
4. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The meeting resolves to waive any and all convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having complete knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting resolves to convert and redesignate the two hundred and forty-eight thousand seven hundred and fifty (248,750) D Preference Shares (of which two hundred and forty thousand three hundred and twenty-one (240,321) are held by EAC FUND III LIMITED PARTNERSHIP and eight thousand four hundred and twenty-nine (8,429) are held by EAC FUND III GmbH & CO BETEILIGUNGS KG) into two hundred and forty-eight thousand seven hundred and fifty (248,750) B Preference Shares.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, the meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles of the Company as follows:

«II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares

5.1. The issued capital of the Company is set at ten million nine hundred and forty-eight thousand nine hundred and two Euro (10,948,902.- EUR) represented by three classes of ordinary shares and three classes of voting preference shares, as follows:

- 1) four thousand three hundred and seventy-five (4,375) A Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A Ordinary Shares);
- 2) forty-three thousand seven hundred and fifty (43,750) B Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B Ordinary Shares);
- 3) one thousand two hundred and fifty (1,250) D Ordinary Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the D Ordinary Shares);
- 4) one hundred and seventy thousand six hundred and twenty-five (170,625) voting A Preference Shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the A-Preference Shares);
- 5) five million two hundred and fifty-four thousand three hundred and thirty-three (5,254,333) voting B Preference Shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each (the B-Preference Shares);
- 6) one hundred and eighteen (118) voting E Preference Shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each and an issue premium of fourteen thousand four hundred and five Euro seventy-eight cent (14,405.78 EUR) on each share (the E-Preference Shares);

(the A-Preference Shares, the B-Preference Shares, the E-Preference Shares and any other preference shares envisaged under these Articles being hereinafter sometimes collectively referred to as the Preference Shares, and the A Ordinary Shares, B Ordinary Shares, D Ordinary Shares and any other ordinary shares envisaged under these Articles hereinafter sometimes collectively referred to as the Ordinary Shares).

The Preference Shares shall have the rights ascribed to them respectively as described in articles 33 and 36 of the present Articles.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINNCARE S.A. (la Société), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.376, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 15 du 6 janvier 2004; les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par M. Gilles Dusemon, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le Président désigne comme Secrétaire M. Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur M. Jean-Marc Delcour, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II.- Cette liste de présence montre que toutes les cinq millions quatre cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante et une (5.474.451) actions, composées de:

1) quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe A);

2) quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe B);

3) mille deux cent cinquante (1.250) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe D);

4) cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq (170.625) actions de vote préférentiel A, ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A);

5) cinq millions cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (5.005.583) actions de vote préférentiel B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe B);

6) deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante (248.750) actions de vote préférentiel D ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe D); et

7) cent dix-huit (118) actions de vote préférentiel E ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et d'une prime d'émission de quatorze mille quatre cent cinq euros soixante-dix-huit cents (14.405,78 EUR) sur chaque action (les Actions Préférentielles de Classe E);

représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire et la présente assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour qui est connu des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation prévues dans les statuts;

2. conversion et redésignation des deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante (248.750) Actions Préférentielles de classe D en deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante (248.750) Actions Préférentielles de classe B;

3. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de prendre en compte la résolution ci-dessus mentionnée; et

4. divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'assemblée décide de convertir et de redésigner les deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante (248.750) Actions Préférentielles de classe D (dont deux cent quarante mille trois cent vingt et une (240.321) sont détenues par EAC FUND III LIMITED PARTNERSHIP et huit mille quatre cent vingt-neuf (8.429) sont détenues par EAC FUND III GmbH & CO BETEILUNGS KG) en deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante (248.750) Actions Préférentielles de classe B.

Troisième résolution

Afin de prendre en compte la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société comme suit:

«II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social, Actions

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix millions neuf cent quarante-huit mille neuf cent deux euros (10.948.902,- EUR) représenté par trois classes d'actions ordinaires et trois classes d'actions préférentielles telles que définies ci-après, comme:

1) quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) Actions Ordinaires de Classes A ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe A);

2) quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe B);

3) mille deux cent cinquante (1.250) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Ordinaires de Classe D);

4) cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq (170.625) actions de vote préférentiel A, ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A);

5) cinq millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent trente-trois (5.254.333) actions de vote préférentiel B ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (les Actions Préférentielles de Classe B);

6) cent dix-huit (118) actions de vote préférentiel E ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et d'une prime d'émission de quatorze mille quatre cent cinq euros soixante-dix-huit cents (14.405,78 EUR) sur chaque action (les Actions Préférentielles de Classe E);

(les Actions Préférentielles de Classe A, les Actions Préférentielles de Classe B et les Actions Préférentielles de Classe E et toutes autres Actions Préférentielles envisagées par les présents Statuts seront ci-après, parfois collectivement, dénommées les «Actions Préférentielles» et les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Ordinaires de Classe D et toutes les autres Actions Ordinaires envisagées par les présents Statuts seront ci-après, parfois collectivement dénommées les «Actions Ordinaires»).

Les Actions Préférentielles se verront conférer les droits tels que décrits aux articles 33 et 36 des présents Statuts.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dusemon, X. Nevez, J.-M. Delcour, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 82, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

P. Frieders.

(067531.2/212/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

WINNCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

P. Frieders.

(067534.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

IPICO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 27.192.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065150.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.